



Hebergement enfant de 16 et 14 ans

Par **putaggio**, le **07/04/2008** à **16:12**

mon ex femme m a prevenu en 2 mn qu elle partait a la fin avril emmenager dans le sud de la France mes 2 filles ne veulent pas la suivre et mon ex femme est d accord pour que je les heberge rnc comment faire pour que tout soit fait en bonne et due forme rncordialement rnc.putaggio

Par **JEANC**, le **07/04/2008** à **19:37**

Bonsoir,rnSurtout - petit conseil- ne faites rien de manière "officieuse"...même si vous êtes d'accord...surtout si cette solution doit être durable ! Car une plainte est très vite arrivée et vous seriez dans votre tort !rnS'il existe un consensus entre vous et votre ex, prenez un avocat et saisissez le juge afin de faire "homologuer" cette décision commune ainsi que ces conséquences en terme de pension alimentaire et autres...rnC'est à mon avis la prudence !rnMaintenant rien ne vous empêche de faire cela "à l'amiable"....mais en cas de conflit vous risquez gros !rnCordialement